



Note documentée

Prévention des discriminations et choix d'orientation

JUIN 2023

Le Réseau RECI (Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration) a pour vocation de produire des ressources pour aider à la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances. Il bénéficie du soutien de l'ANCT et de l'Union européenne.

Depuis 2019, le Réseau RECI mène différents travaux sur la prévention des discriminations ethno-raciales dans le champ scolaire. Un certain nombre d'enquêtes internationales présentent le système éducatif français comme inégalitaire et dans ce cadre, certaines études pointent l'effet des discriminations ethno-raciales. En effet, l'institution scolaire connaît comme d'autres domaines (l'emploi, le logement...) des pratiques discriminatoires.

Fort de ces constats et sur la base des travaux et études menés, le réseau RECI poursuit sa réflexion en interrogeant le champ de l'orientation scolaire, source d'enjeux et de tensions à la fois pour les institutions tantôt incriminées parfois impuissantes et les familles, tantôt stratégiques, parfois résignées face à un système qui peine à assurer la justice sociale.

Alors que les discriminations sont rarement intentionnelles et directes, approcher les risques de discrimination dans les choix d'orientation implique d'adopter une approche systémique. Nos réflexions se centrent sur l'identification et la compréhension du système d'acteurs et la répartition des compétences en matière d'orientation mais également sur la compréhension des processus à l'œuvre ainsi que sur les conditions de mise en œuvre de dispositifs publics pouvant les contrer. Il s'agit donc d'identifier les différents acteurs en place, les interrelations et le rôle de chacun dans cet écosystème.

- ✓ Quel état des lieux de ces dispositifs peut-on dresser ?
- ✓ Quels effets peut-on mesurer ?
- ✓ Quelle prise en compte des phénomènes de discriminations ethno-raciales dans ces dispositifs et du poids des représentations dans les prises de décision ?
- ✓ Quelles interactions entre les acteurs impliqués dans ce processus et quelle place accordée aux familles ?

Telles sont les questions qui guideront cette note documentée. A partir d'une [sélection de ressources documentaires](#) élaborée par le réseau RECI permettant de parcourir les ressources essentielles sur ces enjeux, le Réseau s'intéressera en particulier à l'organisation institutionnelle de l'orientation, son système d'acteurs complexe et aux impacts sur les choix d'orientation des jeunes et de leur famille. (I)

Puis, il explorera les processus et mécanismes à l'œuvre pouvant traduire des pratiques discriminatoires de la part du système d'acteurs. (II)

Enfin, il s'intéressera aux dynamiques nationales et aux initiatives territoriales permettant de contrer ces phénomènes. (III)

I. L'orientation : de la régulation des flux à la notion de parcours

Une impulsion européenne pour faire face aux enjeux d'inégalités

Historiquement, l'orientation jouait un rôle en matière de régulation des flux centrée essentiellement sur les enjeux d'accès aux études supérieures et à la formation professionnelle. Aujourd'hui partie intégrante du système éducatif, du droit à l'éducation, l'orientation est inscrite dans le code de l'éducation.

Loin d'être un service accessoire ou un élément périphérique du système éducatif, elle en constitue une composante essentielle. Depuis le début des années 2000, l'OCDE¹ et l'Union européenne ont souhaité faire évoluer une situation caractérisée par une faible lisibilité des politiques d'orientation, pourtant au cœur de l'articulation entre la formation initiale ou continue et l'emploi, mais trop peu souvent prises en compte dans les priorités de l'action publique. Cette impulsion a aussi contribué à une nouvelle approche de l'orientation en lui conférant les notions de parcours et d'accompagnement « *des choix éclairés pour sa vie professionnelle* ».

Une nouvelle répartition des compétences au service des parcours

Le Code de l'éducation précise « *L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités* ». Aujourd'hui, il n'est pas concevable de réduire l'accompagnement du projet d'orientation à une simple gestion des flux. L'orientation doit d'abord aider les adolescents à définir leurs aspirations et à construire eux-mêmes leurs parcours. Ce qui contextualise la volonté d'inscrire la politique d'orientation dans un continuum du collège aux études supérieures. Cette volonté est marquée par le fait de mettre en œuvre les cohérences d'accompagnement aux différentes échelles de pilotage et ce afin de réduire les inégalités d'accès et de réussite qui caractérisent encore trop souvent ces parcours.

Pour autant, l'organisation de l'orientation² a longtemps produit un cloisonnement des dispositifs et des réseaux d'acteurs. Cette organisation jugée complexe, peu lisible par les usagers et finalement peu performante, est en partie à l'origine des réformes engagées par les gouvernements successifs (2009, 2014 et plus récemment 2018) qui visent à mieux coordonner l'action des différents acteurs intervenant dans le champ de l'information à l'orientation. Cette pluralité d'acteurs et la complexité qu'elle engendre nuisent considérablement aux efforts déployés par la communauté éducative.

Ces problèmes de coordination de systèmes fragmentés, cloisonnés, mal connus, l'insuffisance de la connaissance des réalités économiques et des métiers dans le secteur éducatif, les difficultés rencontrées dans la professionnalisation des acteurs, ou encore l'absence d'évaluation des politiques publiques en matière d'orientation ont ainsi conduit en 2014 et 2015 à revisiter le partage de compétences entre les acteurs institutionnels, notamment entre l'État et les Régions.

¹ Organisation de coopération et développement économiques

² Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Refonder l'orientation. Un enjeu État-régions, Paris MENJ, juin 2019, 116 p

Un système d'acteurs peu lisible et complexe pour les usagers

En matière d'orientation, la collaboration État-Régions s'inscrit dans le cadre d'une compétence partagée.

En effet, les Régions sont amenées à organiser et à réaliser, avec le concours de l'Onisep³ et en lien avec les différents acteurs de l'orientation, la diffusion d'une information exhaustive et objective à l'orientation dans sa dimension régionale.

- ✓ L'État a la responsabilité de la dimension éducative et pédagogique de l'orientation et de l'affectation des élèves. Il transmet à cet effet aux élèves et aux étudiants l'information relative aux différentes voies de formation, produite et certifiée par l'Onisep, avec l'appui notamment des CIO⁴ et des SCUIO⁵.
- ✓ La Région quant à elle développe l'ouverture sur le monde économique et professionnel par l'organisation d'actions d'informations sur les métiers et les formations auprès des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants, en lien avec les établissements. Cette information doit notamment contribuer à la plus grande mixité des métiers et à la lutte contre les stéréotypes de genre. Les actions d'informations portent aussi sur l'offre nationale et européenne.

Le double objectif de ces transformations est de permettre aux jeunes, d'une part, d'élaborer progressivement leur projet d'orientation et, d'autre part, de formuler des choix d'orientation réfléchis et éclairés, constituant l'une des conditions de leur réussite et de leur meilleure insertion professionnelle, par la présentation de toutes les voies de formation (formation initiale scolaire et apprentissage) et de tous les diplômes proposés dans le cadre du service public d'éducation par les établissements relevant de l'Education nationale ainsi que par les établissements agricoles et maritimes.

Pour autant, les inégalités sociales se jouent d'abord dans la temporalité de la préparation à l'orientation : les familles les plus défavorisées socialement sont aussi celles qui peinent à inscrire l'orientation dans le temps long. L'accompagnement est essentiel pour ces familles pour les préparer aux évolutions du monde du travail, au développement des compétences comportementales et psychosociales indispensables aujourd'hui « *Le constat n'est pas nouveau, depuis dix ans, les analyses et rapports établis sur la sociologie de l'École convergent tous vers un même carrefour de tensions : c'est dans l'orientation que se lisent avec le plus de brutalité les inégalités sociales et de genre dont souffre notre système scolaire.* »⁶

Une efficacité relative au regard des moyens inégalement distribués

Aziz Jellab⁷ s'attarde sur les effets de contexte et notamment sur la distillation des informations, des conseils distribués par les personnels en charge de l'orientation. Il montre notamment que le conseil en orientation reste inégalement distribué selon les établissements et que ces derniers font appel notamment aux compétences des personnels mobilisés, à leurs connaissances, leur réseau mais également à la qualité du tissu entrepreneurial, associatif, public...mobilisable autour des établissements scolaires. « *Positionnés comme des interlocuteurs privilégiés, les enseignants sont*

³ L'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

⁴ Centre d'Information et d'Orientation

⁵ Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation

⁶ Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, *op. cit.*

⁷ JELLAB Aziz, L'orientation scolaire en France ou de la distillation fractionnée. Des inégalités modulées par l'organisation du système éducatif et par des effets de contexte, Intervention lors du 42ème colloque de l'AFAE du 27 au 29 mars 2020

pourtant très peu, voire pas du tout formés à l'éducation à l'orientation (Cour des comptes, 2012 ; Sénat, 2016). Leur information ne tient donc qu'à leur propre initiative ».

L'effet de contexte semble donc être un déterminant des inégalités territoriales propice à accélérer et accroître les discriminations subies et vécues par les élèves scolarisés notamment en quartier populaire, qui concentrent les établissements classés en REP.

II. Processus et mécanismes discriminatoires à l'œuvre

De nombreux rapports publics et études sociologiques démontrent les inégalités sociales et territoriales dans les choix d'orientation (post 3^{ème}, accès aux études supérieures, aux filières sélectives, aux grandes écoles...). Ces inégalités de parcours résultent de mécanismes aux effets cumulatifs.

Elles sont à la fois liées aux résultats scolaires fortement corrélés au milieu social des familles, mais également aux choix réalisés en matière d'orientation scolaire dont les prémices s'organisent au cours du collège.

Or, ces choix ont des conséquences fortes dans le parcours des élèves et ont indéniablement un impact sur l'insertion professionnelle des jeunes citoyens et citoyennes. Il est donc intéressant d'explorer les mécanismes qui peuvent contribuer à affaiblir, voire perturber les choix en matière d'orientation à la fois ambitieux, conformes au désir et projections des familles.

A cet effet, l'enquête Trajectoires et Origines portée sur les parcours scolaires des jeunes descendants d'immigrés âgés de 18 à 35 ans en 2008 permet d'appréhender à l'échelle nationale les injustices et les discriminations ressenties par les descendants d'immigrés selon leurs origines migratoires en les reliant aux trajectoires scolaires et aux caractéristiques sociales ou familiales.

Cette enquête a été reproduite 8 ans après et présente les mêmes enjeux et conclusions à savoir que le vécu scolaire d'une partie de ces jeunes se singularise par une expérience de la discrimination ethno-raciale. À la sortie du système scolaire, l'étude met en évidence que le niveau de diplôme diffère selon les origines migratoires et le sexe en particulier. Les descendants d'immigrés sont moins souvent orientés vers les filières générales que les jeunes de la population majoritaire. Ce phénomène concerne plus amplement les jeunes hommes, en particulier les descendants d'immigrés originaires d'Afrique sahélienne et de Turquie.

L'origine réelle ou supposée, le sexe et le lieu de résidence auraient donc un impact conséquent sur la trajectoire scolaire de groupes sociaux. Comme le souligne le CNESCO⁸ « *Les parcours scolaires des jeunes sont marqués par de fortes inégalités sociales dans l'orientation. A niveau scolaire comparable, les jeunes issus des milieux sociaux les moins favorisés sont davantage orientés vers les formations les moins prisées* ». En d'autres termes, une inégalité devient une discrimination quand elle affecte systématiquement, massivement et durablement un groupe ou des individus qui ont des caractéristiques communes.

⁸ CNESCO, Conférence de comparaisons internationales. Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? 8 et 9 novembre 2018, Paris, Dossier de synthèse, 68 p.

Les nombreux travaux sur la question (Duru-Bellat, 2004) montrent bien à quel point l'orientation scolaire est un vecteur de discriminations. C'est le moment où le parcours scolaire de l'élève va se transformer et déterminer fortement son avenir et son insertion professionnelle. Depuis quelques années, l'institution tente de remédier à la problématique des vœux d'orientation. Ainsi, depuis 2006, les conseils de classe doivent mettre en débat les demandes d'orientation faisant l'objet d'autocensure et « *contribuer à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes* » (Article L. 121-1 du code de l'éducation).

L'orientation effective résulte à la fois des préférences d'orientation de l'élève, de celles de sa famille, et de l'action des acteurs de l'éducation (des enseignants et des psychologues de l'Education nationale) qui par l'information qu'ils délivrent aux élèves et aux familles, ainsi que par les avis émis en conseils de classe, modifient possiblement les préférences et les décisions d'orientation des familles. Certains professionnels de l'institution pourraient être porteurs de représentations, ce qui d'une part pourrait accroître la diffusion de stéréotypes et d'autre part avoir une incidence sur le choix de filières, options...

En effet, plusieurs chercheurs et auteurs ont mis en évidence les différents processus et mécanismes inhérents au risque de discrimination dans les parcours scolaires des élèves.

Catégorisation et représentation des publics

Les mécanismes de discrimination à l'école peuvent être liés à différents éléments, au premier rang desquels les préjugés et les stéréotypes. Ils sont le résultat de la catégorisation sociale, qui cause une difficulté à partir du moment où elle met en jeu des biais en simplifiant la réalité ou en la déformant (le plus souvent de manière inconsciente). Ce qui conduit à créer ou à entretenir des stéréotypes pouvant être néfastes pour les élèves. Nous pouvons insister sur le fait que la catégorisation sociale est une activité sociale banale et qu'elle n'aboutit pas systématiquement à des stéréotypes. C'est bien contre les biais de catégorisation qu'il faut chercher à agir, entre autres, dans le champ scolaire.

Une recherche action menée en Nouvelle Aquitaine⁹ a mis en exergue que les stéréotypes en tant que croyances partagées ont un effet direct sur les publics. Deux points essentiels sont mis en avant dans la compréhension du phénomène "La menace du stéréotype" :

- ✓ Les stéréotypes présents dans l'esprit des professeur-e-s, y compris inconsciemment, qu'ils soient positifs ou négatifs, influencent leur comportement vis-à-vis des élèves concerné-e-s ;
- ✓ Ces élèves, en réaction à ces croyances émanant d'une autorité qui s'illustrent dans son comportement, vont répondre en intériorisant les stéréotypes, par une série de mécanismes en jeu.

Alors même que c'est à l'école que les enfants ont le plus à apprendre, il semble que cela soit propice à l'émergence de la menace du stéréotype (Monteil et Huguet, 2002).

⁹ Collectif, Les discriminations croisées à l'orientation : Comprendre pour agir - Livret à destination des équipes pédagogiques, 2021, 40 p.

Attributions identitaires

Certaines recherches ont mis en lumière ce qui relève des attributions identitaires. Mathieu Ichou en explore de manière très fine les multiples facteurs pouvant expliquer la diversité des trajectoires scolaires des enfants d'immigrés, tant dans la socialisation familiale (attendus parentaux, récit de l'histoire scolaire familiale, expériences scolaires parentales, taille et rang dans la fratrie, etc.) que dans l'école (effets de la ségrégation scolaire, contexte scolaire et attentes scolaires qui lui sont liées).

Il revient sur l'idée que les enfants d'immigrés seraient plus souvent en échec scolaire : en moyenne, les enfants d'immigrés ont des résultats scolaires, des orientations, et ensuite des diplômes moins favorables que les enfants dits « de natifs », c'est-à-dire les enfants de parents non immigrés. Mathieu Ichou¹⁰ relativise sur deux points :

« Premièrement, de nombreuses recherches ont montré depuis les années 1960 que la cause principale de l'échec scolaire des enfants d'immigrés est leur origine sociale et non pas leur qualité d'enfant d'immigré. Cela relativise beaucoup l'idée d'un échec scolaire généralisé dû au fait qu'ils seraient étrangers à la nation ou qu'ils viennent d'ailleurs. La cause de l'échec est plus fondamentalement dans les propriétés sociales des parents, pour les enfants d'immigrés comme pour les enfants de natifs. Deuxièmement, il faut dépasser l'étude de la réussite moyenne des enfants d'immigrés pour prendre en compte la grande diversité de situations. ». Cela implique de ne pas considérer ces groupes, comme homogènes, et d'éviter d'enfermer les publics par le prisme culturel.

Des phénomènes d'autocensure

Une autre étude¹¹ met en regard les écarts d'aspirations des élèves avec les écarts d'orientation effective selon l'origine sociale, ce qui permet de distinguer deux mécanismes de reproduction des inégalités sociales par l'école :

- ✓ L'intériorisation par les élèves de leur origine sociale et sa conséquence sur les aspirations scolaires ;
- ✓ L'action de l'entourage et des pratiques enseignantes sur le processus d'orientation (pouvant atténuer ou au contraire amplifier l'effet des écarts d'aspirations scolaires).

Par conséquent, l'origine sociale influence les préférences et les décisions d'orientation.

Il a été réalisé un travail exploratoire autour des perceptions des élèves, sur le coût des études, la réussite des études, l'information sur les orientations, l'information sur l'aptitude scolaire, à observer le rôle des pairs et l'estime de soi afin de préconiser des actions pour contrer l'effet de l'origine sociale sur les trajectoires scolaires.

« Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, cet écart selon l'origine sociale n'est pas expliqué par un « effet Education Prioritaire ». Au contraire, les écarts observés concernant l'orientation en seconde générale et technologique touchent uniquement les élèves d'origine modeste hors Éducation Prioritaire, et ceux concernant l'orientation vers la seconde professionnelle touchent tous les élèves

¹⁰ ICHOU Mathieu, Les enfants d'immigrés à l'école : Inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur, Paris : Presses universitaires de France (Puf), septembre 2018, 310 p.

¹¹ GUYON Nina, HUILLERY Elise, Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire, Sciences Po, décembre 2014, 110 p. (Rapport du LIEPP)

d'origine modeste, quel que soit le statut de leur collège. La modestie des orientations est donc bien liée à la modestie du milieu familial et non à celle de l'établissement ».

Des biais de notation et de jugement scolaire

Phillipe Perrot¹² donne un aperçu de l'impact des biais de notation dans les trajectoires scolaires des enfants de migrants. Il prend appui sur la description fine des parcours d'orientation d'élèves de troisième issus d'un « collège de banlieue ». Il se centre principalement sur les biais sociaux de notation avec l'hypothèse qu'ils reflètent les ententes des équipes éducatives au sein du collège. Pour mettre en évidence les biais d'orientation, point d'entrée au biais de notation, il utilise une méthodologie basée sur 2 pôles :

- ✓ Un pôle ethnographique qui s'est traduit par des temps d'observation et des discussions avec le corps enseignant et la participation aux conseils de classe,
- ✓ Un pôle statistique utilisant des outils de mesure et des analyses objectivées.

Il en résulte un premier constat qui met en exergue une discrimination liée au genre. Les filles ont été sensiblement avantagées dans le cycle d'orientation par rapport aux garçons à résultats comparables.

Cette discrimination est explicitée par le fait *« que les jeunes filles sont vues comme un être moral positif et que quelles que soient leurs conditions objectives d'existence, elles mènent une lutte pour s'en affranchir, et l'école reste le moyen privilégié pour le faire ».*

Il est précisé que cette discrimination est à appréhender de manière systémique. Elle ne peut se limiter qu'à un seul critère, et est substituée *« à une constellation de facteurs ».*

L'auteur observe le même type de biais à savoir une interdépendance entre les orientations entre la classe de seconde et la première.

Une relation aux familles biaisée par la norme scolaire

Alors que la loi d'orientation de 1989 a hissé les parents au rang de « membres de la communauté éducative » et prône la coéducation, plus récemment, la loi de refondation de l'école de la république (2013) insiste sur la coopération nécessaire et notamment en direction des parents dits « les plus éloignés de l'école ». Un ensemble d'initiatives et de dispositifs concrétisent sur le terrain ces orientations de politique éducative (*Espace parents, Café des parents, Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Élèves...*) et en particulier dans les quartiers populaires où la question sociale rejoint la question scolaire. Néanmoins, les relations entre l'école et les familles sont encore et souvent perçues comme problématiques. Les histoires et trajectoires individuelles sont engagées dans la relation (en particulier le propre vécu des parents avec l'école) et peuvent constituer des facteurs explicatifs de la mobilisation ou, au contraire, de la distanciation des parents vis-à-vis de l'institution. Ces facteurs entretiennent des rapports de domination et auront des conséquences fortes sur les trajectoires des enfants/élèves.

¹² PERROT Philippe, La discrimination systémique dans le système éducatif. Une étude de cas sur l'impact des conditions sociales de certification dans l'orientation des enfants des minorités ethniques d'un « collège de banlieue », *Cahiers de l'Urmis* (en ligne), n° 10-11, 2006

Xavier Conus a conduit une recherche ethnographique¹³ qui observe le processus de construction de la relation école-famille dans un établissement scolaire suisse accueillant majoritairement des élèves de familles issues de la migration et aux revenus modestes. L'auteur met en avant que la norme scolaire peut s'avérer être le principal frein à l'inclusion des élèves et parents peu familiers de l'école. A partir d'observations de terrain et d'entretiens, les résultats montrent comment les enseignants appréhendent leur relation avec leurs nouveaux élèves et leurs parents sous l'angle de modèles attendus étroitement définis, les amenant à se conformer aux attentes de l'école. Pour lever ce processus, un indispensable travail de décentration de la part de l'école et des acteurs est à mener, condition pour une reconnaissance de la réalité des parents et des enfants.

L'ensemble de ces travaux tend à confirmer l'hypothèse de discriminations ethno-raciales, voire ethno-générées, à l'orientation scolaire, notamment en fin de 3^{ème} mais également dans la poursuite d'études supérieures. Ils étayent également la perception et l'expérience de discriminations ethno-raciales exprimées par les familles et l'impact sur les parcours scolaires et l'ambition professionnelle.

III. Quelle impulsion des politiques publiques ?

Nous proposons dans cette partie d'analyser les réponses publiques apportées visant à infléchir la reproduction des inégalités sociales en matière d'orientation scolaire : il s'agit d'identifier leurs impacts potentiels sur les processus de discriminations ethno-générés.

Les réponses publiques à la fois nationales et territoriales amènent la mobilisation d'une sphère d'acteurs et d'actions multiples. En effet, le rapport sur la refonte de l'orientation¹⁴ précise « *L'éducation à l'orientation cesse d'être la tâche exclusive des professionnels de l'orientation, pour devenir la mission de l'ensemble de la communauté éducative* ». Cela renvoie sensiblement à une double nécessité, agir massivement et collectivement.

Le rapport du CNECSO le souligne¹⁵, les établissements scolaires sont globalement ouverts à leur environnement et aux partenaires extérieurs. Les entreprises, les lycées et filières de l'enseignement supérieur sont davantage mentionnés comme des partenaires fortement mobilisés. Le partenariat avec les associations est davantage mobilisé au sein des établissements situés en éducation prioritaire.

Nous observons donc une dynamique portée notamment par les ministères de l'Education Nationale et/ou de la Ville à travers un ensemble de dispositifs. Ils s'inscrivent le plus souvent dans une perspective d'égalité des chances. Ils visent à limiter les phénomènes d'autocensure, à lever les freins à une orientation ambitieuse, choisie par un accompagnement renforcé auprès des jeunes et de leur famille. Cela passe notamment par des actions visant à ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation scolaire.

¹³ CONUS Xavier, « Lorsque l'entrée dans le monde scolaire se heurte aux modèles d'enfant et de parent attendus », *Recherches en éducation*, n° 44, mars 2021, pp. 16-29

¹⁴ Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, *Refonder l'orientation. Un enjeu État-régions*, Paris MENJ, juin 2019, 116 p.

¹⁵ CNECSO, *op. cit.*

Cette dynamique s'appuie sur la mobilisation de tout un écosystème (les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur, le tissu entrepreneurial local, les grandes entreprises) à travers des programmes identifiés, nationaux et une traduction locale moins lisible et à la marge quelques initiatives territorialisées.

1. Une dynamique renforcée s'appuyant sur des programmes nationaux

Le plan gouvernemental Talents du service public, France relance et une de ses déclinaisons « un jeune, un mentor », le PAQTE¹⁶ et une de ses déclinaisons « monstagedetroisieme »...constituent un ensemble de leviers identifiés, insufflant une mobilisation partenariale renforcée ces dernières années.

Des programmes d'études intégrées (PEI) aux programmes d'ouverture des grandes écoles

Bien que renforcée et portée nationalement, cette mise en œuvre n'est pas nouvelle et s'est appuyée sur un ensemble d'initiatives tels que les PEI initiés par Science Po en 2007.

Les programmes d'études intégrées (PEI)

Les PEI permettent à des élèves motivés et de milieux défavorisés de préparer le concours commun d'entrée en première année des sept instituts d'études politiques du réseau science Po (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse), mais aussi d'acquérir le goût de la poursuite d'études vers le supérieur. Avec une préparation exigeante, le PEI a pour but de révéler et d'accompagner l'ambition des élèves inscrits dans ce parcours.

Le mode de fonctionnement du programme est fondé sur une plateforme pédagogique en ligne proposant des contenus mutualisés ainsi que des compléments méthodologiques, des exercices en ligne et des revues de presse.

Au sein de leur établissement, les élèves peuvent compter sur l'appui d'un professeur référent, rouage essentiel de la préparation PEI.

Enfin, au sein des sept Sciences Po des concours communs, des actions sont conduites à destination de ces élèves : stage intensif, concours blanc, entretiens individuels, soutenances et un tutorat est mené par des étudiants des IEP concernés.

Depuis, les établissements du supérieur sont entrés dans cette même dynamique et ont développé des programmes similaires visant à faciliter l'accès aux concours et aux grandes écoles à des moments clés (dès le collège, au cours du recrutement au sein des grandes écoles, durant les études).

Bien que les programmes d'ouverture et de démocratisation soient multiples, nous pouvons d'une part nous interroger sur l'évolution lente de la part d'élèves d'origine modeste (taux de boursiers stable et +3% d'étudiants répondant aux critères sociaux) mais également sur le « déplacement » des problématiques sociales par le recours à l'alternance. *« Si tous les alternants ne sont pas de milieu modeste, les analyses menées dans plusieurs écoles montrent une surreprésentation des étudiants de milieu*

¹⁶ Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises

défavorisé parmi les alternants. Certaines écoles comptent par exemple deux fois plus d'étudiants répondant aux critères boursiers parmi les alternants ».

Enfin, si le bilan du programme d'ouverture sociale et territoriale des grandes écoles¹⁷ rappelle que la démocratisation de l'accès aux grandes écoles vise à répondre aux enjeux de diversité dans l'enseignement supérieur mais aussi dans le monde professionnel, les effets sont loin d'être mécaniques. Au-delà des effets de promotion et d'accompagnement des jeunes concernés, il serait intéressant d'identifier les stratégies en matière de mixité sociale, couplées aux stratégies visant à déconstruire les préjugés et stéréotypes des recruteurs.

Les cordées de la réussite, un dispositif phare

Initié en 2008, le dispositif a connu diverses évolutions, notamment à la rentrée 2020 avec la fusion des « parcours d'excellence ». Les cordées de la réussite ont bénéficié d'une forte impulsion en 2021 et 2022 avec une dotation de 10 M€ dans le cadre du Plan France relance du Gouvernement afin de doubler le nombre de jeunes suivis et notamment au sein de tous les collèges REP+. Une mesure progressivement étendue à tous les collèges REP.¹⁸

Les cordées de la réussite

Les cordées sont destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur¹⁹.

Une cordée de la réussite repose sur le partenariat entre, d'une part, une "tête de cordée" qui est un établissement d'enseignement supérieur (universités, grande école, école du service public) ou un lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de techniciens supérieurs (STS) et, d'autre part, des établissements dits "encordés" : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle.

Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (visites de musées ou d'institutions publiques, conférences, etc.). Pour que les cordées de la réussite soient un véritable soutien à l'orientation choisie, il s'agit de donner aux élèves l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial ou, le cas échéant, par le recours à l'offre des internats du XXI^e siècle. Des actions liées à la découverte des métiers veilleront à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre²⁰.

¹⁷ DARDELET Chantal, Ouverture sociale et territoriale des Grandes écoles : Livre blanc des pratiques en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures, Conférence des grandes écoles, Paris : Conférence des grandes écoles, 2022, 207 p., bibliogr. 3

¹⁸ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, *op. cit.* p. 3.

¹⁹ <https://eduscol.education.fr/809/les-cordees-de-la-reussite> et NOR : MENE2021598J - Instruction du 21-7-2020 MENJS - MESRI - ANCT - DGESCO B2-3).

²⁰ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cordees-de-la-reussite-une-nouvelle-impulsion-pour-un-dispositif-qui-accompagne-les-eleves-dans-46568>

Des effets contrariés en matière d'égalité des chances

Sophie Kennel²¹ dans une étude qualitative²² menée au sein de l'académie de Strasbourg au sujet des cordées de la réussite montre que les élèves inscrits dans les cordées de la réussite font déjà preuve d'ambition scolaire avant d'intégrer le dispositif et ont un potentiel de réussite fort. Les cordées de la réussite constitueraient ainsi un modèle précoce de méritocratie.

Selon l'auteur de l'étude, qui remarque la difficulté d'identifier des évaluations qualitatives du dispositif, la question essentielle du poids des "fortes inégalités de carrières scolaires" reste encore trop impensée alors que "les déterminants sociaux et territoriaux perdurent tout au long des études et de la carrière professionnelle (Collas, 2016).

L'auteur questionne également « la conception de l'égalité des chances très marquée aussi dans les cordées de la réussite par l'excellence académique à la française et par la notion d'ouverture sociale, qui revient schématiquement à aider quelques centaines de jeunes de milieu modeste à intégrer les établissements les plus sélectifs de l'enseignement supérieur pour en modifier marginalement le profil socioculturel, à une approche d'une excellence « au niveau de l'élève » qui valorise des parcours et des projets divers et « parle » donc logiquement à plus de jeunes, sans bien entendu que cela soit exclusif des filières sélectives » (Mathiot, 2016, p. 4).

Enfin, l'intention même des politiques pour l'ambition scolaire peut être discutée, qui vise des populations « aux portes de la réussite » et risque de laisser sur le bord du chemin « ceux d'après », qui n'ont ni l'idée ni les clés du parcours. »

2. Une mobilisation renforcée autour d'un moment clé : les stages de troisième

Parmi les processus d'orientation, l'accès au stage en classe de troisième apparaît comme l'un des premiers vecteurs d'inégalités sociales. La séquence d'observation est une obligation pour tous les élèves de troisième.²³

« Le stage de troisième est l'outil le plus souvent utilisé pour tester un choix d'orientation : 44 % en moyenne et 50 % des élèves s'étant par la suite orientés vers la voie professionnelle. Les recherches montrent que les périodes d'immersion professionnelle (stages mais également expériences collectives) ont un impact positif, notamment sur la probabilité de faire des études supérieures (Hughes & al, 2016) ». ²⁴

Pour autant, les difficultés rencontrées, la qualité et la diversité des lieux d'accueil témoignent pour les élèves issus des établissements situés en quartier populaire des premières expériences de discriminations.

« En 2000, la sortie d'un rapport de l'inspection générale de l'Education nationale a validé le caractère massif du problème des discriminations dans l'accès aux stages, estimant qu'il touchait entre 30 et 50% des élèves d'origine étrangère ». ²⁵

²¹ KENNEL Sophie, Les cordées de la réussite, intentions et effets d'un dispositif pour l'égalité des chances. Enquête dans l'académie de Strasbourg, *Les Cahiers du CERFEE (en ligne)*, n° 58, 2020

²³ Article D332-14 Code de l'éducation

²⁴ CNESCO, *op. cit.*

²⁵ CNESCO, *op. cit.* p. 33

Pour trouver un stage de 3^{ème}, les réseaux familiaux sont mobilisés dans la quasi-totalité des collèges (97 %). Les collèges en éducation prioritaire doivent plus souvent accompagner les élèves. Ils font plus appel aux réseaux des enseignants (41 % vs 28 % dans les autres collèges), à des partenariats avec les entreprises (35 % vs 21 %) ainsi qu'à une banque de stages du conseil départemental (17 % vs 5 %) afin d'aider les élèves dans leur recherche de stage²⁶.

L'orientation vers des stages correspondant aux aspirations de ces élèves s'en trouve limitée, contrariée. La mobilisation du réseau familial, amical mais également un certain nombre de préjugés, stéréotypes de la part du système d'acteurs contribuent à biaiser les décisions des élèves et de leur famille et renforcent les processus de discriminations.

« Loin de régler les questions d'inégalités, les stages sont l'un des lieux où les processus de discrimination se déploient, engageant directement la responsabilité des agents scolaires, en principe chargés d'assurer la légalité et la pertinence pédagogique de ce cadre de formation ».²⁷

Le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE).

Une des réponses publiques a été notamment le lancement du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE). Il traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers dans le cadre de la mobilisation nationale souhaitée par le président de la République en 2018.

A travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) s'engagent à sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+.

L'un des outils phares est la plateforme nationale *monstagedetroisième* dont l'ambition est de porter 30000 offres de stages pour les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire. Un des opérateurs, chargé de piloter le déploiement du PAQTE, la Fondation Agir Contre l'exclusion (FACE) accompagne dans le cadre de son volet « sensibilisation » les entreprises engagées, signataires à prévenir les discriminations.

3. Une dynamique qui s'appuie sur des actions de mentorat et de tutorat

Définie comme une politique publique, le mentorat s'appuie sur un écosystème et une dynamique associative, avec 54 structures lauréates des appels à projets et la constitution du Collectif mentorat, qui vise à fédérer et animer le réseau des acteurs du mentorat, notamment les structures lauréates des appels à projets.

« La politique publique du mentorat pour les jeunes vise à accélérer une dynamique associative déjà initiée en France »²⁸.

²⁶ CNESCO, *op. cit.*

²⁷ DHUME-SONZOGNI Fabrice, *Entre l'école et l'entreprise la discrimination en stage. Une sociologie publique de l'ethnisation des frontières scolaires*, Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence (PUP), 2014. - 272 p. (Sociétés contemporaines)

²⁸ <https://www.jeunes.gouv.fr/le-mentorat-310>

Le mentorat

Le Président de la République a lancé en mars 2021 le plan « 1 jeune 1 mentor », avec pour objectif de faire que 100 000 jeunes puis 200 000 jeunes puissent bénéficier d'un programme de mentorat, respectivement d'ici à fin 2021 puis à fin 2022, contre 30 000 jeunes bénéficiaires par an jusqu'alors.

Les jeunes en situation de fragilité sont **particulièrement** visés par cette politique. Ces fragilités sont identifiables selon plusieurs facteurs potentiels, comme l'origine géographique, la situation économique ou encore la situation spécifique du jeune (en situation de handicap, ASE ou sortant de l'ASE, etc.).

Le mentorat s'inscrit dans la durée : il s'agit d'un engagement pour le jeune tout comme pour le mentor. Le mentorat permet de mettre en contact des jeunes de moins de 30 ans en quête de sens, avec des personnes expérimentées et volontaires (salariés, retraités, chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs, étudiants, etc.), pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle.

Les mentors interagissent régulièrement avec les jeunes pour leur prodiguer des conseils, partager leur expérience ou encore leur mettre à disposition leurs connaissances et leurs réseaux, afin de les aider à bâtir un projet professionnel.²⁹

L'association AFEV, lauréate de cet appel à projet a mis en place un programme d'engagement solidaire d'étudiants auprès des enfants et habitants de quartiers populaires qui se traduit notamment par du mentorat individuel. L'étudiant mentor, à raison d'une visite hebdomadaire de 2h offre un accompagnement individuel à un élève ou jeune en difficulté dans son parcours éducatif. Le soutien du mentor est orienté prioritairement sur des moments à enjeu majeur comme celui de l'orientation scolaire.

Pour autant, ce sont les partenaires sociaux locaux qui désignent les élèves éligibles à ce mentorat, soit les établissements scolaires, les acteurs de la réussite éducative, les travailleurs sociaux, les associations. On peut supposer que ce mode de désignation et donc de sélection des élèves reste tributaire de la capacité qu'aura le système d'acteurs local à éviter le processus de catégorisation des élèves. De la même manière, nous pouvons nous interroger sur l'outillage déployé à destination des acteurs sociaux, scolaires, des mentors pour faire face aux biais cognitifs, potentiellement sources de représentations erronées, de stéréotypes et vectrices de discriminations. Un outillage qui nous apparaît essentiel et pourtant peu visible.

Une initiative en région Nouvelle-Aquitaine

A cet effet, nous pouvons citer et valoriser l'initiative portée en région Nouvelle-Aquitaine qui a permis d'outiller les équipes pédagogiques et d'intervenir auprès des élèves pour faire face aux poids des stéréotypes et préjugés. Ce travail pluridisciplinaire et partenarial a donné naissance au guide « Les discriminations croisées à l'orientation : Comprendre pour agir »³⁰.

²⁹ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/2e-edition-des-assises-du-mentorat-vers-un-droit-au-mentorat-pour-tous-les>

³⁰ Collectif, Les discriminations croisées à l'orientation, *op. cit.*

4. Dynamique nationale et initiatives territoriales

L'exemple de Villeurbanne en faveur d'une approche systémique

Au regard des constats posés en matière d'inégalités et de l'écosystème œuvrant en faveur de l'orientation scolaire, les territoires apparaissent bien comme élément central porteur d'injustice et de sentiment de relégation. Moteur pour approcher la problématique des discriminations, le territoire de Villeurbanne a initié une approche systémique permettant de lutter contre les phénomènes de discriminations ethno-générées : le projet « Discri-O, lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire de fin de classe de 3^{ème} »,³¹

Une démarche innovante à Villeurbanne : Discri-O

Soutenu par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), Villeurbanne a initié une démarche innovante avec le projet Discri-O pour répondre au problème des discriminations ethno-générées à l'orientation scolaire. Le projet, mené de 2019 à 2022, a mobilisé les parties prenantes (collèges, services d'orientation scolaire, élèves, parents, partenaires de l'accompagnement scolaire) pour identifier, prévenir et lutter contre les discriminations croisées (classe, sexe, origine) à l'orientation de fin de 3^{ème}. Discri-O a articulé une formation des partenaires (200 personnes formées) avec des recherches et des actions axées sur les appréciations des bulletins scolaires, le déroulement des entretiens d'orientation concertée, les interactions professeur.es/élèves, le placement des élèves dans la classe et l'ouverture d'espaces permettant l'écoute des discriminations vécues pour les élèves et les parents et leur information en matière de non-discrimination. Le projet a été évalué par ISM-Corum.

En termes de résultats, Discri-O a permis d'ouvrir un espace de travail sur ce problème peu reconnu, de mobiliser activement une cinquantaine de chefs d'établissement, professeurs et conseillers d'orientation et de former 158 personnes, dont 16 parents d'élèves. 35 collégiens et lycéens ont été sensibilisés ou impliqués dans un groupe de travail. 8 professionnels de l'accompagnement scolaire ont participé à un groupe de formation action. Au total, près de 300 personnes ont été impliquées.

Les différentes actions ont permis de produire des outils, contenus et processus de formation pour les équipes mais également d'améliorer la connaissance sur les phénomènes pouvant alimenter les discriminations à l'orientation scolaire. Elles ont également mis en évidence de multiples freins institutionnels et cognitifs à la reconnaissance et à la prise en compte des discriminations ethno-raciales à l'orientation scolaire.

5. De la nécessité de les articuler au sein de territoires plus mixtes

Les territoires dans leur composition urbaine offrent une composition sociale certes diverse mais globalement inégalement répartie. La ségrégation urbaine contribue à accentuer la ségrégation scolaire au détriment de quartiers fragilisés relevant de la

³¹ INJEP, Discri-O, lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire de fin de classe de 3^{ème}. Ville de Villeurbanne. Rapport final, Paris, Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, septembre 2022, 33 p.

politique de la ville et/ou de l'éducation prioritaire. Il nous semble donc essentiel de mailler les stratégies territoriales visant à lutter contre les ségrégations scolaires aux ambitions territoriales formulées par les acteurs scolaires, éducatifs en matière d'orientation.

« Dans un contexte où la pression et la compétition scolaire se sont fortement accrues, les choix familiaux d'orientation apparaissent parfois comme des « délits d'initiés ». Les stratégies scolaires précoces des familles font de la qualité supposée du collège le principal critère de choix d'implantation résidentielle. Ainsi, les options au collège puis les filières au lycée sont-elles soigneusement choisies pour faciliter les bonnes orientations, dans le but d'anticiper in fine les meilleures universités ou écoles du supérieur »³².

Aziz Jellab le préconise, penser l'orientation avec l'objectif de lutter contre toutes formes de discriminations doit inviter à penser les établissements scolaires dans des contextes urbains mixtes³³. Les stratégies identifiées³⁴ visant à restaurer une forme d'attractivité et d'équité au sein des établissements situés en quartier populaire ou à ses abords ont tout intérêt à positionner les parents et notamment ceux les plus éloignés de la « culture scolaire » comme les premiers acteurs concernés.

³² AFEV, Bilan de la 11ème Journée de refus de l'échec scolaire. 16 sept. 2018. L'orientation, 16 p.

³³ JELLAB Aziz, *op. cit.*

³⁴ Réseau RECI, Lutter contre les ségrégations scolaires : Ce que nous apprennent les expériences nationales et internationales, janvier 2021, 18 p.

Conclusion

Les efforts poursuivis par les établissements et la mobilisation des personnels laissent entrevoir une volonté politique de lutter contre les inégalités persistantes et aggravées pour certains territoires de la politique de la ville cumulant un ensemble de difficultés. Pour autant, l'organisation du système d'orientation reste peu lisible interrogeant l'égal accès à l'information pour toutes les familles, en particulier les moins « dotées ».

Aussi, il est à noter que les stratégies publiques en faveur des inégalités d'orientation apparaissent multiples, ambitieuses et affichent un fort potentiel de mobilisation. Bien qu'il soit difficile de percevoir le paysage institutionnel des acteurs contribuant à l'orientation, l'imbrication des dispositifs et leur complémentarité, il nous semble que ces derniers constituent une plus-value dans la mesure où ils contribuent à diversifier, enrichir l'écosystème d'acteurs au service de l'élève et de sa famille.

L'école est inégalement dotée et la compensation de ces inégalités territoriales, structurelles propres aux moyens disponibles au sein des établissements scolaires permettrait de mieux accompagner les élèves en l'absence de réseaux, face à l'autocensure. Si les liens s'avèrent plus affirmés entre les actions proposées et leur objectif en faveur de la réduction des inégalités de genre, le rapport est moins perceptible en faveur des discriminations selon l'origine réelle ou supposée. L'engagement politique de certains territoires apparaît donc comme moteur pour engager un travail systémique, approfondi ciblant les processus de discriminations ethno-genrées à l'œuvre et la transformation des pratiques professionnelles.

La mobilisation des pouvoirs publics contribue sans nul doute à renforcer le pouvoir d'agir des établissements et de leurs enseignants.

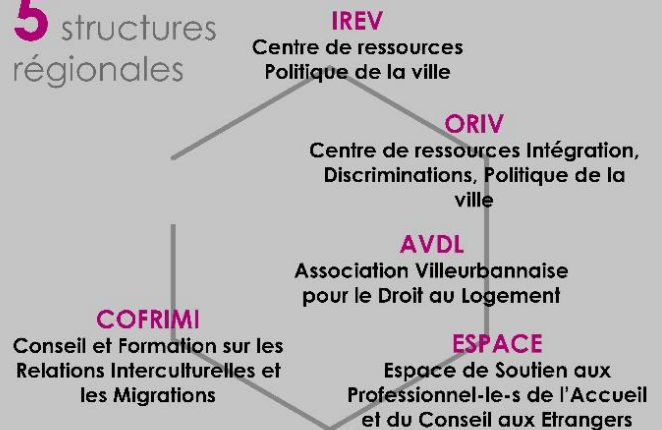
Cependant, la faible lisibilité des bilans qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs induisent trois limites :

- ✓ Les actions portées visant à lutter contre les discriminations chez les professionnels sont peu perceptibles,
- ✓ Le positionnement des parents comme acteurs « ressources » est moins lisible face à une approche centrée sur l'ouverture sociale et culturelle,
- ✓ L'absence de suivi de cohorte empêche de mesurer l'impact sur les parcours scolaires des jeunes scolarisés notamment en quartier populaire.



reseau-reci.org
contact@reseau-reci.fr

5 structures régionales



Notre mission : produire des ressources pour aider à la compréhension et à la mise en oeuvre des politiques publiques en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances.

La base documentaire

Notre base documentaire en ligne comporte plus de 20 000 références bibliographiques accessibles à tous, gratuitement.



biblio.reseau-reci.org

Nos dernières expertises :

- « Point de vue sur... La prise en compte des discriminations au sein des contrats de ville »
- « Quels impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les publics en situation de vulnérabilité ? »
- « Les discriminations dans le logement : Etat des savoirs et leviers de l'action publique »

Suivez nos actualités et celles de nos thématiques avec :



La lettre d'informations du réseau RECI



Le panorama de presse du réseau RECI



@ReseauRECI



Coordonnateur pour la France du **Portail Européen sur l'intégration des migrants** qui présente des informations et des expériences locales relatives à l'intégration des migrants.
Twitter @EWSIFrance
Facebook www.facebook.com/EWSIFR/

